

Echéancier des étapes du programme « Rencontres scolaires au domicile du partenaire » - OFAJ

Etapes	Dates butoirs	Documents à déposer sur la plateforme : https://echanges-scolaires.ofaj.org/login	
AVANT LE SEJOUR EN Allemagne : Pas besoin d'envoyer les documents par voie postale à la DAREIC ni à l'OFAJ			✓
Dépôt de la demande de subvention sur la plateforme de l'OFAJ : https://echanges-scolaires.ofaj.org/login	28 février 2021 pour un séjour prévu au 1 ^{er} semestre 2021 30 juin 2021 pour un séjour prévu du 2 nd semestre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Projet pédagogique (voir plan suggéré) - Programme prévisionnel du séjour en Allemagne - Demande de subvention signée par le chef d'établissement 	
Validation de votre dossier par la DAREIC sur la plateforme OFAJ si étapes précédentes conformes	mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Envoi d'un courrier par la DAREIC à votre établissement informant de votre subvention prévisionnelle. 	
Inscription de la mobilité sur le site du ministère ARIANE	maximum 1 mois avant le départ	<ul style="list-style-type: none"> - https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html 	
Transférer à la DAREIC l'email de confirmation d'enregistrement sur ARIANE		<ul style="list-style-type: none"> - ce.relint@ac-bordeaux.fr 	
Inscription de la mobilité sur le site académique PERCEVAL - ADEL	maximum 1 mois avant le départ	<ul style="list-style-type: none"> - Projet d' Etablissement et Rédaction du Contrat d'objectifs et EVALuation (PERCEVAL) > Programme d'actions pédagogiques > Saisie d'une nouvelle action > mobilité sortante (ADEL)">https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/Enquêtes et Pilotage > Projet d' Etablissement et Rédaction du Contrat d'objectifs et EVALuation (PERCEVAL) > Programme d'actions pédagogiques > Saisie d'une nouvelle action > mobilité sortante (ADEL) 	
APRES LE SEJOUR EN Allemagne : Pas besoin d'envoyer les pièces justificatives par voie postale à la DAREIC ni à L'OFAJ			
Dépôt du décompte et des pièces justificatives sur la plateforme de l'OFAJ : https://echanges-scolaires.ofaj.org/login	dans le mois qui suit le retour d'Allemagne 14 janvier 2022 maximum pour les séjours en décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de la rencontre en Allemagne (voir plan suggéré) - Programme effectif de la rencontre (sous forme d'emploi du temps) - Liste des participants signée par les élèves et par les accompagnateurs - Facture des frais de voyage (transport A/R France Allemagne) - Décompte signé par le chef d'établissement 	

NB1 : Dans le cas où votre séjour 2021 devait être **ANNULÉ** en cours d'année 2021, après dépôt de demande de subvention sur la plateforme en ligne, merci de retourner sur la plateforme pour **SUPPRIMER** le dossier et d'en **AVERTIR la DAREIC** (valerie.escure@ac-bordeaux.fr).

NB2 : Durant l'année 2021, vous ne pouvez modifier les dates de votre séjour 2021 sur la plateforme que si ce séjour reste effectif en 2021.

S'il est reporté à 2022, merci de **SUPPRIMER** le dossier sur la plateforme et d'en **AVERTIR la DAREIC** (valerie.escure@ac-bordeaux.fr). Vous devrez alors déposer une nouvelle demande en janvier 2022 pour votre séjour en 2022.